



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 13 août 2020

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Madame la Ministre ayant dans ses attributions l'Environnement en date du 04 août 2020, réf N° 1/20/0204, la société

### **ARCELORMITTAL Belval & Differdange**

a eu l'autorisation **pour la modification des positions des points de collectes Bergerhoff (1/19/0119) à Differdange, rue Emile Mark 51.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **13 août 2020 au 22 septembre 2020 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,  
pour le secrétaire empêché,  
le secrétaire adjoint  
Guy EWEN  
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre,

  
Simone Asselborn-Bintz